

**Avenant n° 1 du 25 mai 2010 à l'accord du 9 juillet 2009 instaurant un régime d'assurance
complémentaire Prévoyance
au bénéfice des salariés agricoles non cadres des entreprises et exploitations de polyculture et
d'élevage, des exploitations maraîchères et de cultures légumières de plein champ et des CUMA du
département de l'Eure**

Entre :

Les organisations professionnelles et syndicales ci-après :

La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Eure ;

BF

La fédération de l'Eure des coopératives d'utilisation de matériels agricoles ;

JPC

D'une part, et

Le syndicat CFDT des salariés de la production agricole (section de l'Eure)

4.

Le syndicat CFTC-AGRI - fédération de l'agriculture (section de l'Eure)

PP

L'union départementale des syndicats ouvriers confédérés CGT-FO (section de l'Eure)

SL

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1-

A l'article 4 - Garanties - point B - a) Garantie incapacité temporaire de travail - le morceau de phrase "de sorte que l'indemnisation globale brute soit égale à 80 % du salaire retenu pour le calcul des indemnités journalières légales, pendant 135 jours" est à remplacer par : "de sorte que l'indemnisation globale brute soit égale à 90 % du salaire retenu pour le calcul des indemnités légales, pendant 135 jours".

Cette disposition entrera en vigueur le premier juillet 2010.

Article 2'

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui a été déposé à la DIRECCTE - Unité territoriale de l'Eure - Cité Administrative - 27023 EVREUX CEDEX

Fait à Evreux, le 25 mai 2010.

(Suivent les signatures)

La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Eure ;

M. FANOST Bertrand

La fédération de l'Eure des coopératives d'utilisation de matériels agricoles ;

M. CAPON Jean-Pierre

Le syndicat CFDT des salariés de la production agricole (section de l'Eure)

M. CARTENET Antoine

Le syndicat CFTC-AGRI - fédération de l'agriculture (section de l'Eure)

M. POULET Patrick

L'union départementale des syndicats ouvriers confédérés CGT-FO (section de l'Eure)

M. LE HAY Daniel

¹ Article final